

Rapport, présenté par Eschasseriaux au nom du comité d'agriculture, sur l'état de l'agriculture et les moyens d'améliorer la terre, lors de la séance du 7 floréal an II (26 avril 1794)

Joseph Eschassériaux (Ainé)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Eschassériaux (Ainé) Joseph. Rapport, présenté par Eschasseriaux au nom du comité d'agriculture, sur l'état de l'agriculture et les moyens d'améliorer la terre, lors de la séance du 7 floréal an II (26 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 387-398;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28418\\_t1\\_0387\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28418_t1_0387_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

tout, jusqu'à mes parents, jusqu'à ma propre mère, à qui un de ces hommes voulait faire convenir malgré elle que j'étais un mauvais fils, voyant qu'on ne voulait entendre ni moi ni le petit nombre de patriotes vertueux qui s'élevaient en faveur de la justice, l'aspect d'une trame si perfide dans un pays où les factions ont toujours été à la place de l'intérêt public, où la division impolitique des patriotes fait les délices des nombreux aristocrates qui y pullulent en bonnet rouge, où bien des êtres équivoques peuvent égayer l'opinion publique, versatile à leur gré, ou la représentation nationale souvent avilie et calomniée a donné la mesure de ces soi-disant patriotes, j'ai craint, dis-je, qu'un second complot mieux combiné que le premier ne tendit malgré la loi et mon innocence, à me priver subitement de ma liberté pour m'oter les moyens de stipuler mes plaintes et mes réclamations.

Je demande que la Convention nationale, en renvoyant ma pétition à son Comité de sureté générale, le charge d'ordonner que l'application de la loi du 21 ventose relative aux colons blancs, membres ou spectateurs connus des assemblées rebelles et destructives de St-Domingue, soit faite à ces deux colons, ennemis implacables des hommes de couleur, et surtout des blancs qui les ont justement défendus.

L'un d'eux nommé Gentil était secrétaire de l'infâme assemblée provinciale de l'ouest, qui a causé la ruine de Port-au-Prince, qui a méconnu l'autorité nationale en persécutant et forçant de se retirer le commissaire civil que voulait rétablir l'union entre les blancs et les hommes de couleur; l'autre nommé Labbé était un sectateur de cette assemblée rebelle, et a fait sous ses bannières une guerre culturelle et injuste à un citoyen de couleur; c'est cet homme féroce qui, dans sa première dénonciation contre moi, a dit en plein comité de surveillance que si tous les blancs avaient pensé comme lui, il ne devrait plus exister un mulâtre (\*); et que le seul moyen d'être tranquille dans les colonies était l'anéantissement de cette race.

Tels étaient en effet représentants, les principes incroyables de ces colons barbares, et ils osent encore en France se glisser dans les places administratives, poursuivre ceux qui dans les colonies eurent horreur de leurs principes, et les couvrir, dans des circonstances comme la mienne, de la défaveur publique.

Je demande que le Comité de sureté générale évoque à lui la dénonciation faite contre moi par Nicole, Labbé et Gentil et que le comité de surveillance d'Orléans, en me remettant toutes mes pièces, soit tenu de ne plus s'immiscer dans cet objet, afin que je puisse tranquillement attendre chez moi l'exécution de la loi du 11 ventose.

Léonard LEBLOIS.

(\*) Le comité de surveillance est témoin que je répondis à ces mots à Labbé que s'il osait parler de même aux jacobins ou devant Robespierre, Couthon... il serait enfermé jusqu'à la paix.

## 31

**Un membre [ESCHASSERIAUX] fait un rapport au nom du comité d'agriculture (1).**

ESCHASSERIAUX: Tandis que les despotes coalisés menacent nos frontières, tandis que la ligue de ces tyrans, renaissant de ses défaites, s'apprête à porter de nouveaux coups à notre liberté; tandis que la République et ses fondateurs ont chaque jour de nouveaux ennemis, de nouveaux périls à vaincre, ce sera un spectacle intéressant pour la postérité de voir les représentants d'un peuple libre, calmes, pour ainsi dire, sous le feu de l'ennemi et de la révolution, s'occuper du plus paisible des arts et proposer à la tribune nationale les moyens d'améliorer une terre que les despotes conjurés s'efforcent en vain d'envahir.

Nous venons, citoyens, au nom de votre comité, vous parler de l'agriculture et des campagnes.

Une multitude de lois populaires sont sorties successivement des trois assemblées nationales; mais, en parcourant les travaux de ces législateurs, on n'aperçoit point un travail profond, une loi régénératrice et d'ensemble, pour tirer l'agriculture de l'inertie où l'ont tenue jusqu'ici l'ignorance et le despotisme. Il était naturel peut-être, avant de songer au moyen qui doit affermir à jamais la liberté, de la conquérir d'abord et de réduire ses ennemis.

Votre comité ne vient point enseigner à cette tribune les secrets divers que l'expérience a déjà révélés à l'agriculture; nous laissons à l'industrie, qui réfléchit et travaille, à ajouter de nouvelles découvertes à celles qu'elle a déjà faites; nous ne venons point aussi vous proposer des méthodes et des préceptes aratoires; ils sont connus; il y a deux mille ans que l'on cultive la terre, à Mantoue et dans les campagnes de la Calabre, de la même manière qu'on la cultive encore dans les environs de Paris. La plume des savants modernes qui ont écrit sur l'agriculture n'a fait que retracer, expliquer ou commenter les livres de Columelle et de Virgile.

La législation doit voir l'agriculture sous un aspect plus élevé et plus vaste. Parmi les moyens que nous vous présenterons pour fertiliser le sol de la République, il en est quelques-uns qui ont été employés déjà avec succès dans quelques contrées; d'autres reposent encore dans les livres et attendent la main de l'expérience. L'esprit humain n'a rien tenté en agriculture sous un régime qui enchaînait et le bras du laboureur et la pensée de l'homme de génie. D'autres lois nous ont été inspirées par la politique et la liberté. Indépendamment de la puissance des lois, nous avons cru même devoir nous servir de toute la moralité de l'opinion pour encourager le plus précieux des arts.

Mais permettez à votre comité de répandre quelques lumières sur l'état de l'agriculture avant nous; le sujet est neuf pour la politique, comme une partie de la terre l'est encore pour le travail de l'homme. L'histoire et l'expérience doivent être le flambeau de la législation.

(1) P.V., XXXVI, 155.

Les révolutions et les fautes des gouvernements, tout a influé sur l'agriculture.

L'amour des conquêtes a ensanglanté le sol de presque tous les peuples; les conquérants ont dévasté la terre et ne l'ont pas labourée; les despotes l'ont livrée avec dédain aux mains de leurs esclaves, et l'ont par intervalle arrosée du sang de ceux qui auraient pu la régénérer. On a vu à plusieurs époques des parlements nationaux, des états généraux; on n'y a fait une seule loi pour l'agriculture; on s'y est occupé plutôt d'imposer et d'enchaîner la terre que de la rendre libre et féconde.

La féodalité a tout asservi et dégradé, l'agriculture, les hommes et les arts; il n'y eut plus pendant son règne de fer que des esclaves et des malheurs. Le fanatisme a rempli plusieurs siècles de croisades, de superstitions, de disputes théologiques et de miracles; une partie de l'Europe ne s'est presque trouvée peuplée pendant longtemps que de saints et de coupables qui ne pensaient qu'à le devenir. Il n'est point de fantôme que les peuples n'aient poursuivi; il n'est point de folies absurdes auxquelles les hommes ne se soient livrés tour à tour avec ardeur; semblables à ce héros qui chercha partout longtemps sa raison égarée, ce n'est qu'après avoir parcouru un cercle immense d'erreurs et d'infortunes qu'ils sont enfin revenus à la raison et à la nature.

A travers tant de passions féroces et de goûts bizarres, dans cet état barbare de civilisation, on cherche en vain quel pouvait être parmi nous l'état de l'industrie humaine et surtout de l'agriculture; on ne le trouverait pas, si la hideuse famine qui défigure par intervalle les pages de notre histoire ne venait nous apprendre ce qu'il pouvait être.

L'affranchissement des serfs, l'établissement des communes, en rendant le cultivateur propriétaire et libre, auraient été une époque heureuse pour l'agriculture si la même cause qui produisit cette révolution, les croisades, en entraînant dans l'Asie les tyrans du onzième et du douzième siècle, n'eussent arraché des campagnes des millions d'hommes qui les fertilisaient.

Depuis ce temps, la terre, comme les peuples, a eu aussi ses révolutions et ses changements. Abandonnée dans plusieurs endroits par la mer, la retraite des eaux a découvert des pays immenses de marais pestilentiels; des maladies épidémiques en ont dévoré aussitôt les premiers habitants.

Les guerres civiles de religion, qui sont venues se joindre à ces accidents de la nature et qui ont versé le sang de tant de Français; la révocation de l'édit de Nantes, qui a banni de leur patrie des milliers de citoyens utiles, ont changé en déserts des contrées entières.

Deux hommes alors qui gouvernèrent successivement la France mirent le comble à ses maux par une politique désastreuse. Richelieu, en attirant à la cour par l'ambition et la volupté cette classe d'esclaves connus depuis sous le nom de seigneurs, et à leur suite le fils du cultivateur sous les livrées de l'opulence; Colbert, en dirigeant le génie de la nation vers les manufactures et les arts de décoration, en créant des systèmes de préférence et des privilèges pour l'industrie mercantile, des taxes et des prohibitions sur l'industrie des campagnes; ces deux hommes portèrent un coup mortel à l'agriculture.

Dès lors la vraie richesse de la nation, la richesse territoriale, fut pour longtemps oubliée; on ne connut plus que le commerce de fabrique et les finances. Déjà l'Espagne et le Portugal, en concentrant tout l'or et l'argent du Nouveau-Monde, avaient inspiré aux autres cabinets de l'Europe la politique de regarder ces métaux comme la première richesse d'une nation. Tel parut être aussi à l'époque de Colbert le système de la France.

Le gouvernement, et le peuple des villes à son exemple, devinrent financiers. Des particuliers firent des fortunes immenses; la France fut inondée d'ouvrages de luxe. Nos arts allèrent décorer les grandes villes de l'Europe; mais les campagnes sont demeurées pauvres avec un sol fertile, et l'agriculture est restée sans encouragement et languissante.

Méprisée depuis par un gouvernement somptueux, elle a été livrée à elle-même; aux chaînes de la féodalité, sous lesquelles elle gémissait depuis dix siècles, une politique ignorante a ajouté encore celles d'une fiscalité barbare. Le cultivateur a été abandonné à sa propre industrie et à la tradition de ses pères. Le trésor de l'agriculture est, pour ainsi dire, demeuré enfoui; on a peu inventé ou tenté. De vastes projets dans la moyenne partie de la France sont restés ensevelis sous des eaux malsaines que l'art et le travail n'ont point eu le courage de combattre; la lande inculte et sauvage a gagné des terrains fertiles; le reste des champs, mal cultivés par des propriétaires indigents, n'a pu produire que de faibles récoltes; l'abondance a fui. Il a été une époque où nous portions chez l'étranger une partie de nos blés; pauvres par notre faute, nous sommes obligés à présent d'y porter des millions pour nous procurer cette subsistance. La race des bestiaux a dû suivre la même décadence que l'agriculture; le soin de la nature, la force de la reproduction l'ont défendue seuls contre le régime meurtrier d'éducation auquel elle a jusqu'ici été soumise. Un gouvernement sans lumière n'a rien fait pour la perfectionner: les bestiaux comme l'agriculture sont restés dans l'appauvrissement.

Voilà, citoyens représentants, le tableau de l'agriculture avant nous; c'est à vous qu'il appartient de réparer les fléaux de la nature et les crimes de la politique; ce sont des habitants, des bras, des travaux que les contrées submergées par les eaux ou couvertes de landes vous redemandent pour être rendues à la population et à la culture. Le territoire entier de la République, toutes les parties de l'agriculture trop longtemps négligées, sollicitent des lois encourageantes et régénératrices, une administration dirigée sur les principes d'un gouvernement paternel.

Répondre les lumières sur les cultivateurs, leur tracer les meilleurs principes de culture, ceux surtout que l'expérience et le succès ont consacrés dans plusieurs contrées; leur démontrer les vices des mauvais systèmes qui ont retardé jusqu'à présent les progrès de l'agriculture; leur enseigner de nouvelles ressources de faire produire à la terre en abondance les productions les plus essentielles aux besoins du peuple, surtout à la classe des hommes les moins fortunés; encourager l'industrie du laboureur et tenir toujours attentive la sollicitude du législateur sur cet art qui fonde la prospérité nationale, telles sont les vues du travail de votre comité.

Avant de penser aux moyens de rendre de nouveaux domaines à la culture, nous avons cru devoir nous occuper d'abord de porter la fécondité dans les terres déjà cultivées, en appelant tous les secours de l'industrie et de la nature, en montrant au laboureur et ses ressources et ses erreurs. Les dessèchements, devant être l'objet d'un travail étendu, ne rentreront point dans le cadre que nous avons tracé pour les autres parties de l'agriculture. Si la révolution pour s'opérer, la liberté pour s'établir ont eu beaucoup de préjugés à détruire et de difficultés à surmonter, l'agriculture aussi, pour arriver au point de perfection où elle est susceptible de monter, a ses préjugés à vaincre.

En portant les regards sur l'agriculture, en examinant les usages par lesquels elle a été jusqu'ici régie, votre comité y a vu des vices qui sont dénoncés par les cultivateurs les plus accoutumés à réfléchir et qui doivent frapper le législateur; il a vu dans plusieurs contrées de la République une partie de la terre laissée tous les ans, par habitude, dans un état d'improduction, des jachères ne produisant rien, ni pour les hommes, ni pour les animaux, et une infinité de plantes et de légumes qui pourraient, en les engraisant, en les préparant à une moisson abondante, être utiles aux besoins du peuple, oubliées, ignorées souvent par le cultivateur.

Sans doute il faut que la terre se repose pour réparer les sels dont elle a besoin pour la reproduction; mais si des plantes salutaires, nourricières, peuvent accroître et développer encore le germe de fécondité, lui donner une nouvelle vie par les engrais qu'elles y déposent, pourquoi laisser oisive une terre qui ne demande que de produire ?

Si la nature du sol et l'expérience s'opposent dans quelques endroits au changement de l'usage des jachères et à l'introduction d'une culture suivie, la législation doit éclairer le peuple des contrées où ce système est pernicieux, où toute industrie et la fertilité du sol peuvent promettre des récoltes non interrompues. La législation aura saisi le vrai moyen de reproduction et bien mérité du cultivateur quand elle lui aura tracé un cours de moissons qui augmente le nombre de ses bestiaux, la masse de ses engrais et la fertilité de ses terres.

La voix unanime de tous les écrivains qui ont réfléchi sur l'agriculture, qui en ont examiné l'état parmi nous, appelle depuis longtemps l'usage des prairies artificielles en France.

L'expérience de ce genre de culture qui a été faite en plusieurs contrées, toujours accompagnée de succès, les progrès qu'a fait l'agriculture chez les peuples qui l'ont suivie, sont la preuve frappante de cette vérité. L'usage des pâturages remonte aux premiers temps de l'agriculture; il y a plus de deux mille ans que le républicain Varron et les agriculteurs anciens enseignèrent ce genre d'économie pratique aux Romains agricoles et libres. Je ne vous dirai pas que la Hollande et l'Angleterre surtout doivent à la pratique des prairies artificielles l'état florissant de leur culture, le perfectionnement de leurs races de bestiaux, et le commerce immense des productions de leur territoire.

Votre comité vous proposera d'en indiquer à l'industrie et d'encourager la culture des prairies artificielles dans les parties de la République où elle n'est pas en vigueur et où les prés natu-

rels sont rares. Parmi les terres, les plus médiocres sont propres à recevoir la précieuse pomme de terre, la luzerne, le sainfoin ou les turneps, etc. Le suc de ces herbages salutaires fournit un lait abondant aux nombreux bestiaux qu'il nourrit pendant presque toute l'année; c'est sur le sol des prairies artificielles que les troupeaux prennent la nourriture la plus saine, leur embonpoint, leur vigueur et leur beauté; et lorsque les herbages sont consommés, la terre qui les a produits, la ferme entière les reçoit constamment tous les ans en engrais, pour donner des moissons de froment abondantes.

Il est prouvé par l'expérience que la succession alternative d'herbage en labour et de labour en herbage double et triple quelquefois le produit d'une ferme en moissons et en bestiaux. Mais pour encourager cette culture précieuse dans toute la République, il ne suffit pas d'en démontrer l'utilité, il faut en répandre les graines qui la produisent, il faut les rapprocher du cultivateur à qui la fortune ne peut permettre aucune avance. Le cultivateur a autour de lui toutes les ressources nécessaires pour améliorer, mais souvent il les ignore, souvent il ne sait pas les employer avec succès; il faut donc que le gouvernement rassemble autour des hommes qui consacrent leur vie aux travaux les plus pénibles tous les encouragements et les lumières. C'est ici, citoyens, que le gouvernement doit être vraiment paternel et réparer l'insouciance, je dirai plutôt l'ingratitude qu'il a eue si longtemps pour l'agriculture.

Nous vous proposerons de faire verser tous les ans, dans les districts de la République où elles sont rares, des graines de ces fourrages si utiles à la reproduction de la terre et à la multiplication des bestiaux; il faut que le gouvernement institue des dépôts où le cultivateur peu fortuné aille les chercher sans aucun frais, et où le riche propriétaire puisse les acheter pour en faire usage. Jusqu'ici la culture des prairies artificielles a été presque ignorée, parce qu'un gouvernement monarchique pressurait la terre et ne lui rendait jamais rien; prodigue en encouragements et en dépenses d'un vain luxe, il a été constamment avare envers l'agriculture; la richesse des moissons, l'accroissement des bestiaux indemniseront bientôt la République de ses dépenses.

Mais comment appliquer la récompense que vous accorderez au laboureur industriel qui, secondant les vues de la législation, aura tenté l'amélioration de ses terres, augmenté le produit de ses récoltes par la culture des prés artificiels ? Comment déterminer la quantité de terre qu'il faudra avoir mise en culture pour l'obtenir ?

Votre comité a pensé que nous ne devons rien fixer à l'industrie, ni faire aucun règlement pour l'agriculture; c'est aux leçons de l'expérience, c'est aux législateurs, par des instructions, à éclairer le cultivateur. Il est prudent, quand on renverse une méthode ancienne ou quand on en introduit une nouvelle, d'essayer d'abord celle qu'on lui substitue; des changements trop brusques, quoique utiles en agriculture, qui ne seraient pas approfondis et calculés sur la qualité du terrain, pourraient ne pas arriver au but. Si l'agriculture a ses usages, la nature a aussi des lois auxquelles il faut se conformer. C'est au succès à enhardir le cultivateur, à la prudence à le diriger, à lui faire adopter la culture qui lui a le mieux réussi; notre devoir est de lui indiquer

celle que nous croyons la meilleure. Cette observation peut s'appliquer à toutes les branches d'agriculture.

A l'égard de la prime ou récompense, nous pensons qu'elle doit être accordée à celui qui, par les travaux d'une culture soignée et par la pratique des prairies artificielles, aura obtenu la récolte en blé la plus abondante et le plus beau troupeau; c'est aux municipalités, à qui nous remettrons la surveillance sur la culture de leur territoire, à distinguer l'industrie. Quant à la nature de la récompense, votre comité pense que c'est avec des éléments d'agriculture que le gouvernement doit, s'il est possible, encourager les travaux champêtres; c'est avec une pique ou un javalot que nos ancêtres récompensaient la valeur guerrière, c'est avec des bestiaux, des bœufs d'une belle espèce que vous composerez, il faut l'espérer, les primes que vous accorderez aux cultivateurs industriels. En même temps que vous encouragerez l'agriculture, vous répandrez et perfectionnerez les belles races d'animaux les plus utiles, qui sont en France dans un état d'appauvrissement.

En vous montrant les encouragements que vous devez donner à l'industrie rurale, nous fixerons votre attention sur une des causes qui s'opposent le plus à l'amélioration des terres, conséquemment aux progrès de l'agriculture: c'est la courte durée des baux de ferme dans une grande partie de la République. Sans doute il serait à désirer pour l'intérêt général que chaque possesseur cultivât lui-même ses domaines et qu'il appliquât toute son industrie et ses soins à les fertiliser; l'œil et l'intérêt du maître seraient toujours les sûrs garants d'une culture heureuse. Mais c'est un grand mal pour le propriétaire, quand il est obligé d'affermier sa terre; de ne pas entendre ses intérêts et de ne pas voir que les baux de peu de durée lui sont aussi préjudiciables qu'ils le sont par le résultat à la chose publique. C'est à la législation, qui doit porter ses regards sur tout ce qui peut comprimer ou opérer le bien, à avertir les citoyens des campagnes des vices de leur administration, et à faire marcher sans violence, avec le secours des lumières seules, l'intérêt particulier avec l'intérêt général: c'est de leur faire voir que la longueur des baux est de l'intérêt même de la propriété.

Comment voulez-vous qu'un fermier borné à un bail de peu d'années soit porté à faire des améliorations considérables sur un sol qu'il n'a que passagèrement entre les mains? Comment pensera-t-il à faire des avances lorsqu'il est sûr de ne pas en jouir, et de laisser au contraire à celui qui lui succédera le fruit de son industrie et de ses travaux? Au lieu de songer à améliorer, souvent il ne pense qu'à jouir à la hâte, à tirer, dans le cours d'un bail de peu de durée, toute la subsistance de la terre, à la fatiguer par une culture forcée, et la remet ainsi épuisée entre les mains du propriétaire ou d'un autre fermier, qui s'empresse de jouir de la même manière.

Dans le cours d'un long bail, au contraire, il regarde sa ferme comme sa propriété, et il fait toutes les avances, toutes les améliorations possibles, parce qu'il espère en recueillir les avantages, et, lorsque la fin du bail arrive, le propriétaire de la terre la reçoit améliorée.

C'est donc à la brièveté du temps des baux qu'il faut imputer l'état languissant de l'agriculture dans plusieurs endroits. Il faut donner à

l'industrie l'espoir de jouir pour la rendre active et puissante. Le système de longs baux est celui qui a paru le plus favorable à votre comité. L'intérêt général de l'agriculture demanderait peut-être une loi qui en consacrait l'exécution; mais une loi qui fixerait la durée des baux nous a paru sous quelques aspects porter atteinte à la propriété et au droit que la constitution a donné à chacun d'en disposer à son gré. Nous avons aussi regardé comme contraire à la liberté la mesure d'assujettir les propriétaires des fermes à stipuler dans leurs baux des clauses d'amélioration pendant le temps de leur durée. Nous n'avons vu dans une loi qui serait faite à cet égard qu'une chaîne, et l'agriculture et le cultivateur n'en doivent plus porter; il faut que l'intérêt persuade, que le gouvernement toujours encourage l'industrie, que la législation répande des lumières; ce sont les besoins et les secours que réclament l'agriculture et les arts. En parlant de la nature des baux nous en faisons donc plutôt ici l'objet d'une instruction que d'une loi; nous nous confions à cet égard au zèle éclairé des propriétaires et des cultivateurs.

Votre comité vient de vous faire apercevoir un des obstacles aux progrès de la culture; il doit vous en dénoncer un autre qui produit les mêmes effets; c'est le mélange et l'éloignement des héritages. Les partages, les ventes, et une multitude de causes diverses, en démembrant les fermes, ont placé souvent les propriétés loin des possesseurs, loin du centre du travail et des engrais propres à ranimer la fertilité des terres; ces possessions éloignées sont pour la plupart abandonnées du laboureur, qui ne s'attache qu'à cultiver les champs qui l'entourent. Privées d'engrais, loin de toute surveillance, livrées aux dévastations des bestiaux, elles sont presque une partie du temps perdues pour l'agriculture. C'est en vain que le cultivateur veut y porter quelquefois des améliorations; obligé de traverser une foule d'héritages pour arriver au sien, il s'épuise, ainsi que ses bestiaux, et le succès ne répond presque jamais à son travail et à ses espérances. Rassemblées près d'un corps de ferme ou à portée d'une habitation quelconque, réunies dans des enclos participant au travail d'une exploitation facile, elles deviendraient bientôt aussi fécondes que les autres champs du même héritage. Pour opérer ce bien réel et détruire ce mélange de possessions funeste à l'agriculture, votre comité a vu un moyen bien facile: ce sont les échanges. Il faut que le propriétaire se dépouille ici de ses préjugés et de son attachement pour un champ qu'il reçut peut-être de ses pères, et ne voie que son intérêt et celui de l'agriculture. Il n'est point de terrain qui ne devienne plus fertile sous les yeux du possesseur que s'il est placé à une demi-lieue du corps de la ferme; c'est une vérité prouvée tous les jours par l'expérience.

Dans une République tout ce qui est vicieux doit être dénoncé et corrigé.

L'esprit des lois doit être de ramener l'ordre et l'harmonie que le hasard et les incidents divers dérangent sans cesse; la main du législateur doit toujours être là pour régulariser les mouvements et les opérations de la société; c'est une pièce mécanique dont il faut monter ou changer souvent les ressorts.

Ce désordre dans les possessions, que nous dénonçons ici aux cultivateurs éclairés, a une influence plus funeste qu'on ne pense sur l'agri-

culture et la tranquillité des citoyens. Il a été jusqu'ici le germe des haines et de ces procès absurdes dont tant de fois ont retenti les tribunaux. La nécessité de passer souvent sur l'héritage d'autrui pour aller trouver son champ a fait naître ces querelles éternelles qui n'ont fini quelquefois que par la ruine des particuliers et des familles.

Les échanges que nous vous proposons feront disparaître la source de ces divisions; ils seront surtout favorables au cultivateur pauvre, qui, n'ayant pour toute fortune qu'un morceau de terre dont l'éloignement le force de négliger ou d'abandonner la culture, peut par un échange, le transporter, pour ainsi dire, près de sa demeure, et y trouver, en le cultivant plus assidûment et plus à son aise, la subsistance de sa famille. Mais s'il appartient à la législation de faire sentir l'utilité des échanges, il faut qu'elle en facilite aussi les moyens. Un de ceux que nous avons crus nécessaires dans ces circonstances, c'est d'exempter du droit d'enregistrement toute institution, toute vente qui aurait pour but de rapprocher et d'arrondir les héritages. La loi doit déterminer la prime à cet égard; le succès fera le reste, et prouvera de plus en plus au cultivateur l'intérêt qu'il aura de remplir le but de la loi.

C'est en vain que vous espéreriez porter l'agriculture et le commerce au degré de perfection qu'ils peuvent atteindre si vous ne pensez aussi à régénérer et multiplier les races de bestiaux qui sont répandues sur le sol de la République; de belles races, de nombreux bestiaux sont les signes d'une agriculture florissante; les espèces appauvries et rares qui existent en France annoncent assez quel est l'état de la nôtre. Le système d'amélioration que nous vous avons proposé pour l'agriculture est essentiellement lié avec celle des bestiaux.

Les animaux sont les compagnons des travaux de l'homme; les uns partagent ses dangers et combattent avec lui dans les batailles, portent et traînent les fardeaux, labourent, engraisent la terre qui les nourrit; les autres servent à le vêtir de leurs dépouilles; presque tous sont destinés à sa nourriture, tous à étendre son commerce. Ces considérations doivent faire sentir au législateur combien il importe que les soins du gouvernement et une éducation plus soignée concourent avec la nature pour multiplier sur le territoire de la République et perfectionner les belles races. L'avare et mercantile Angleterre compte dans ses trois Etats plus de trente millions de bestiaux de la première espèce, et la France, sur une plus grande étendue du territoire, en compte à peine neuf millions, la plupart dégénérés. De belles races de bestiaux et de belles laines seront toujours une des premières richesses nationales de tout peuple commerçant et agricole. Le but de votre comité est de vous proposer des vues et des établissements qui feront regagner à la France les avantages dans ce genre qu'elle a perdus depuis longtemps sur ses voisins, et qui retiendront dans la République les tributs immenses que nous payons à l'étranger pour alimenter nos manufactures.

Nous ne venons point vous proposer des académies d'agriculture ni de savants, mais des moyens pratiques de naturaliser sur le sol de France ce genre d'industrie rurale, qui fait la richesse des étrangers.

Les moyens de régénération des bestiaux sont sur le territoire même de la République; nous n'avons besoin que d'employer nos propres ressources pour devenir plus riches. La nature nous a favorisés comme les autres peuples; elle a répandu sur notre territoire ses productions diverses; l'insouciance du gouvernement et des particuliers n'a point secondé la nature. A côté de nous croissent et l'éducation perfectionne les plus belles races de bestiaux; et l'art qui produit cette richesse est encore ignoré de nous! La France, qui jouit d'une des plus heureuses températures de l'Europe, d'un climat favorable à l'accroissement de toutes espèces de bestiaux, serait-elle donc la seule réduite à ne pas voir fleurir chez elle la branche la plus précieuse d'agriculture? Le succès des établissements des troupeaux et des haras que plusieurs citoyens ont formés depuis longtemps dans la République, la beauté des productions et des laines qu'a déjà obtenues l'industrie, doivent lui assurer d'avance les plus heureux résultats.

Plusieurs départements renferment déjà des troupeaux d'une race distinguée; d'autres, des chevaux et des bœufs de la plus belle espèce; voilà la source de nos richesses: c'est là qu'il faut aller les prendre pour les disséminer dans les contrées de la République à qui la nature n'a pas donné les mêmes avantages.

La République possède un troupeau de la plus belle race étrangère; ce troupeau est nombreux; il est encore dans toute sa pureté primitive: c'est le troupeau de Rambouillet, consacré naguère aux caprices du dernier tyran; c'est une souche précieuse qu'il faut cultiver, accroître, et dont il faut répandre les fruits dans la République en les confiant à des cultivateurs intelligents.

Nous vous présenterons les moyens que nous avons crus utiles à cet égard. Des citoyens à qui l'agriculture doit de la reconnaissance possèdent encore de ces races étrangères, que leurs soins ont naturalisées et perfectionnées; c'est encore une source nouvelle que le gouvernement peut étendre et faire prospérer par des encouragements dans toute la République.

Mais tandis que l'industrie récompensée s'occupera dans l'intérieur de la régénération des races, il faut que des primes enhardissent le commerçant et le navigateur qui franchit les mers à transporter sur notre territoire les productions diverses des autres parties du monde. Un jour peut-être nous ne serons pas obligé d'aller chercher aussi loin ces productions que la nature a créées pour tous les peuples, mais que la jalousie des gouvernements retient captives sur le sol libéral qui les a produites.

La haine et l'ambition des despotes ont mis des séparations entre les peuples, ont accablé le commerce des chaînes et des prohibitions; mais l'époque qui verra fraterniser les nations (et cette époque n'est pas éloignée peut-être) brisera les actes de la tyrannie, rendra au commerce sa liberté, à la nature ses droits; les productions des climats seront l'héritage mutuel de tous les peuples.

Le soin qui doit nous occuper en attendant cette heureuse révolution dans le commerce, c'est de répandre et de multiplier sur tout le territoire de la France les richesses en belles races de bestiaux qu'elle possède.

En réfléchissant sur les moyens de régénération et de propagation, votre comité a senti que

c'était à l'industrie particulière qu'il fallait confier en général l'éducation des belles espèces; mais il a senti aussi que, lorsque le gouvernement se préparait à produire un grand bien dans la République, il devait l'encourager lui-même et en donner l'exemple.

C'est dans des établissements agricoles, répartis dans les lieux les plus convenables, et dont la Convention peut fixer le nombre à six, que seront élevés et se conserveront dans leur pureté primitive les troupeaux de belles races qui existent déjà sur le territoire français. Déjà on peut compter un établissement de ce genre dans celui de Rambouillet; c'est avec les productions qui en sortiront tous les ans que le gouvernement pourra former d'autres centres de propagation; là les races, soumises à une éducation plus soignée, ne pourraient s'altérer ni dégénérer; c'est en voyant prospérer par des méthodes heureuses, sous les auspices de la nation, de beaux bestiaux, que les particuliers, enviant cette prospérité et se dirigeant sur les mêmes principes, consacreront une partie de leur fortune à l'obtenir, et qu'il s'établira en faveur de la République une heureuse rivalité entre l'industrie des particuliers et celle de la nation.

C'est là où le gouvernement pourra prendre les récompenses qu'il distribuera aux cultivateurs qui se seront distingués par leur industrie, si la Convention adopte le système des primes ou récompenses pour l'agriculture; là aussi le riche propriétaire, toujours tenté d'accroître ses richesses, ira prendre les souches pures des troupeaux dont il peuplera ses domaines. Toutes ces considérations démontrent l'utilité des établissements centraux si on veut opérer dans les bestiaux une régénération prompte et complète; d'autres raisons, d'autres vues d'économie politique et d'humanité viennent se joindre encore à ces considérations.

La plupart des herbes salutaires qui servent à l'homme et aux animaux dans les maladies sont inconnues dans beaucoup de départements. Ne pourrait-on pas fixer aussi dans les mêmes parties de la République, et dans l'établissement même agricole que nous vous proposons, un jardin botanique? Si la qualité du sol et la température du climat sont favorables aux plantes, si la subsistance des hommes doit être un des premiers soins du gouvernement, la conservation de leur vie ne doit pas moins mériter toute sa sollicitude.

La convenance et la nécessité appellent surtout ces jardins vers les côtes et les ports de la République, où le besoin de combattre les maux de la mer se fait sentir davantage, et doit les placer sans cesse sous la main des hommes qui vont s'exposer aux dangers et aux maladies des longs voyages maritimes.

C'est dans ces établissements, encore favorisés par la nation, que les soins de la culture pourront essayer de naturaliser les arbres étrangers que la nature n'y a point placés, mais que l'art peut faire naître. Parmi ces productions il en est qui servent à la subsistance des hommes, et surtout aux besoins du pauvre; il en est d'autres qui servent à l'architecture navale et civile. C'est un motif pressant pour le gouvernement de s'en procurer les espèces, afin de les répandre naturalisées sur le territoire de la République.

Tels sont les moyens que nous avons crus nécessaires à la régénération et à la multiplication

des bestiaux en France. La manière de les élever pour en atteindre toute la perfection sera le but d'une instruction particulière de la Convention; elle la doit aux campagnes. La législation doit toujours être précédée de lumières; la loi doit marcher avec l'opinion; un bien est déjà fait quand on est bien persuadé.

L'aménagement des forêts est un des besoins de l'agriculture. Les forêts sont les jardins de la nature; les arbres servent à féconder la terre en répandant autour d'eux par leur transpiration, et dans le sein de la terre par leurs débris, des principes de vie. Ils sont les conducteurs électriques qui attirent les pluies et les rosées salutaires qui développent les germes de la végétation; ils divisent et purifient l'air; ils portent la fraîcheur dans les plaines brûlantes qu'ils avoisinent, et les protègent également contre la trop rigoureuse froidure. On sent par ces considérations physiques combien les forêts sont nécessaires à la fécondation; mais, sous les rapports politiques, elles doivent être aussi le chantier où la marine doit aller prendre la construction de ses vaisseaux, et le citoyen des villes et des campagnes ses besoins, surtout pour les hivers.

Sous ce double rapport les forêts doivent être précieuses. Mais le comité pense qu'il faut, avant de s'occuper de cet objet, que la Convention prononce sur leur vente ou leur conservation.

Cependant l'état de dévastation où les forêts de la République sont livrées, le régime auquel jusqu'ici elles ont été soumises, la crainte que la reproduction ne soit bientôt plus en équilibre avec la consommation des bois, doivent fixer la prompte sollicitude des représentants du peuple. En veillant à la conservation des forêts il est temps de fixer aussi des principes d'aménagement et de régénération plus favorables que ceux qu'on a suivis jusqu'ici; il est temps d'abjurer des principes invétérés, d'examiner si ce système de balivage, que les préjugés et l'habitude ont maintenu jusqu'ici est aussi utile à l'aménagement des forêts et à la construction navale.

L'expérience a prouvé que les arbres croissant sur les taillis, sans cesse étouffés par ces taillis qu'ils étouffent à leur tour, ne peuvent prendre d'accroissement et de vigueur, s'épuisent en branches au préjudice de la tige, et ne forment que des productions tortueuses et rampantes. L'expérience prouve encore que, loin d'être utiles à la prospérité des bois, les baliveaux, en concentrant l'humidité, en interrompant l'action du soleil et des vents, attirent la gelée du printemps sur les jeunes rejetons, frappent de froid et de stérilité le terrain qu'ils couvrent, et laissent, lorsqu'ils sont enlevés, un vide qu'il est difficile de repeupler. Déjà Buffon et Réaumur ont combattu ce système avec force, et la nature a été souvent d'accord avec les observations de ces deux naturalistes.

Vous aurez à discuter, citoyens, si vous conservez les forêts de la République, les divers systèmes de régénération, pour vous fixer sur celui qui sera le plus lié à la reproduction. Vous verrez s'il ne convient pas mieux, pour aménager les bois, pour avoir d'un côté des taillis épais et de l'autre des arbres robustes qui joignent la beauté à la vigueur, de former, par des plantations séparées et des réserves placées dans de bons terrains, les futaies qui doivent être si précieuses à l'architecture navale et civile; vous verrez si, pour remplacer ces productions essentielles que

le besoin détruit avec tant de rapidité et que le temps forme si lentement, la loi ne doit pas obliger les particuliers à laisser croître en futaie une partie de leurs taillis, à changer ou améliorer l'ordre ancien. Ce sera lorsque la Convention nationale aura prononcé la vente ou la conservation des forêts nationales que vous aurez à approfondir ces questions importantes.

Le but de votre comité, qui ne peut les discuter jusqu'à cette époque, est de fixer d'avance votre attention sur cette branche d'agriculture; les forêts, comme le sol qui les produit, sont une des principales richesses de notre territoire; si la Convention se décide d'après les circonstances à les conserver, votre comité proposera un système de repeuplement et de régénération. L'agriculture ne doit voir sans cesse que la reproduction. C'est à la police forestière qu'appartient l'exécution des moyens les plus économiques d'opérer leur conservation, et de les garantir de dégradation jusqu'à ce que la loi ait statué.

Il est une partie qui paraît étrangère à l'agriculture, mais qui lui appartient essentiellement; ce sont les grandes routes et les chemins vicinaux de la République. La terre produit les moissons et tous les fruits divers; mais les présents de la nature ne sont pas distribués également à tous les pays, à tous les hommes d'un vaste territoire : ici les besoins naissent spontanément et appellent les subsistances nécessaires à la vie; là une contrée éprouve, pour ainsi dire, le besoin de se débarrasser, par des échanges, des denrées dont une année abondante la surcharge; l'intérêt fait des spéculations; le commerce veut agir et circuler facilement.

D'un autre côté, la terre demande tous les ans au cultivateur des engrais pour la reproduction.

L'agriculture et le commerce exigent donc la prompt réparation des routes et des chemins vicinaux dans toute la France; il deviendra pressant après la paix de s'occuper de cet objet important. Le mouvement immense des bataillons et des armées qui ont parcouru avec leur artillerie presque toute la République, du centre aux extrémités; la guerre qui a absorbé les bras et les fonds consacrés dans les temps ordinaires aux travaux publics, ont dû laisser les routes dans un état de ruine qu'il faudra se hâter de réparer.

Le Comité des ponts et chaussées vous a présenté déjà quelques vues à cet égard, et vous les avez décrétées. Mais, tandis que le comité s'occupe de vous en présenter de nouvelles sur le rétablissement des grands chemins, dans l'intérêt de l'agriculture, nous devons vous proposer leur réduction.

Un terrain immense a été enlevé aux propriétés et à la culture, et a peu servi aux voyageurs. Le gouvernement monarchique avait mis du faste jusque dans les grandes routes; la sévère et économique République ne veut point dépenser inutilement du terrain, et l'agriculture et la propriété violées revendiquent celui que leur ravit naguère un régime oppresseur. Nous nous unissons à votre comité des ponts et chaussées pour vous demander la réduction des grands chemins; nous vous proposerons aussi un nouveau système, relativement aux arbres plantés sur leurs bords.

Le régime des pépinières était vicieux et plein d'abus; elles furent plutôt autrefois la proie des intendants et de leurs subalternes que la propriété du public; elles ne servirent encore qu'à empêcher les progrès de l'industrie des cultiva-

teurs sur la culture des arbres. Votre comité n'a vu d'autre moyen, pour faire réussir les plantations d'arbres sur les grandes routes et débarrasser la République des dépenses des pépinières, que de rendre le cultivateur riverain propriétaire de l'arbre que la loi l'obligera de planter, et de remettre en ses mains sa culture, sa surveillance et sa conservation. Il est aussi de l'intérêt de la République que les grandes routes soient plantées plus particulièrement en chênes, en ormeaux et en brois propre à la construction des vaisseaux. Il faut que la sagesse des communes mette, autant qu'il leur sera possible, la loi d'accord avec la nature du territoire; c'est à elles à ne voir que le grand intérêt de la patrie.

Si le commerce, pour se transporter facilement dans les pays qu'il a besoin de parcourir, et l'agriculture, pour la distribution des engrais propres à la reproduction, ont besoin de routes solides, l'un et l'autre demandent bien plus impérieusement encore des canaux navigables et des jonctions de fleuves et de rivières. C'est par des canaux navigables que le commerce voyage à moins de frais possibles, que des contrées éloignées communiquent; c'est par des canaux que vous pourrez opérer les grands dessèchements que vous devez entreprendre, que vous réussirez à peupler, embellir et vivifier les pays arides, condamnés jusqu'ici à une stérilité malheureuse; c'est lorsque l'art et un curage nouveau auront approfondi le lit des rivières que les grandes cités étonnées recevront dans leur sein les vaisseaux chargés des trésors du Nouveau-Monde.

La liberté doit enfin réaliser ces hardies conceptions, ces grands ouvrages que plusieurs peuples ont tentés, que d'autres, plus heureux, semblent nous avoir laissés après eux pour exemple. Les nations qui ont joué un rôle sur la terre ont presque toutes laissé des monuments de leur génie; les éloges de leurs tyrans et les lois qui ont cimenté leur servitude sont les seules marques d'existence que les esclaves transmettent à la postérité.

Il y a deux mille ans que les Romains ne sont plus, et le territoire porte partout encore les traces de la grandeur romaine; la nation française compte déjà dix-huit cents ans de vie politique : on cherche en vain des monuments qui puissent signaler aux siècles à venir la gloire et le génie des Français. Rien n'a pu naître; tout est mort sous le despotisme, tout est à créer. La République doit être grande et vaste comme la nature; elle doit frapper son empreinte sur son territoire comme sur le caractère des habitants. Tandis que les empires vieillissent autour de nous dans les abus, dans la corruption et les crimes, que le despotisme dégrade tout, donnons à la nation, donnons au sol qu'elle habite toute la vigueur et la force de la jeunesse. Que les hardies créations de l'art qui féconde fassent oublier et disparaître bientôt les monuments gothiques de nos ancêtres, que les mains de la barbarie et de la superstition semblent avoir élevés. C'est pour elle, c'est pour un peuple libre que la liberté va creuser ces canaux que l'agriculture et le commerce ont demandés en vain pendant des siècles.

Les mains qui creusèrent jadis ces lacs fameux dont l'antique et moderne histoire nous parle avec une admiration servile travaillèrent pour des tyrans; ce furent des esclaves qui élevèrent ces tombes pyramidales où la stupide idolâtrie

conservait leurs cendres, et qu'une superstition politique consacrait à l'obéissance des peuples; ici c'est la main de la liberté qui va jeter sur le territoire régénéré des Français les fondements de ces ouvrages qui étonneront la postérité, qui va joindre les fleuves aux rivières, les rivières aux mers, rapprocher les grandes villes des campagnes qui les nourrissent, un peuple de frères que la nature a placés à des distances éloignées, dans des climats différents, transporter enfin rapidement partout les trésors du commerce et de l'agriculture.

L'époque n'est pas éloignée où toute la République portera l'empreinte des bienfaits de la révolution; les hommes rendus à la liberté, la terre partout fertilisée, et sur le sommet des rochers, et jusque dans la profondeur des marais, les éléments de la reproduction appelés dans les lieux les plus sauvages, la nature domptée partout par les travaux et le courage d'un grand peuple, attesteront à nos descendants et aux nations étrangères le génie et la grandeur des Français. Alors la France offrira à la fois le spectacle de la société perfectionnée et de la nature agrandie pour l'homme et pour les animaux.

Quelle gloire pour les représentants d'un peuple libre de commencer d'aussi belles destinées! Vos comités auraient désiré que l'exécution des travaux qu'ils vous proposeront eût été aussi soudaine que leur conception, afin de pouvoir hâter ainsi les jouissances du peuple par le progrès des arts, du commerce et de la prospérité nationale; mais si c'est la main du temps qui détruit les ouvrages des hommes, c'est elle aussi qui les élève. Si la Convention, pendant la courte durée de sa carrière politique, ne peut exécuter ce qu'elle aura conçu, elle aura du moins marqué à ses successeurs le but qu'ils doivent atteindre et indiqué les sources du bonheur.

Votre comité des ponts et chaussées devant vous proposer un ensemble de travaux, celui de l'agriculture se bornera à vous parler de ce qui est plus particulièrement de son ressort.

En vous proposant de décréter des canaux, c'est vous exprimer les besoins de l'agriculture. L'irrigation est un des principaux agents, et pour ainsi dire la vie de la végétation. Nous vous demandons de renvoyer à la commission chargée de la rédaction du code rural pour en examiner les principes; il faut que la législation, pour empêcher les désordres qui pourraient naître entre les possesseurs et les héritages au préjudice de l'agriculture, pose et consacre les droits de chacun.

Jusqu'ici nous avons développé les divers moyens d'industrie ou d'expérience que nous avons crus propres à porter une fécondité nouvelle, à ramener des moissons abondantes dans les champs cultivés; il reste à votre comité de vous proposer de rendre, par un travail courageux, de nouveaux domaines à l'agriculture; des terres immenses, jusqu'ici perdues pour elle, attendent pour produire la main de l'art et de l'industrie; ce grand bien doit être l'ouvrage des défrichements. Ce n'est peut-être qu'à la paix que la nation pourra commencer, sur son territoire, une partie des grandes améliorations que votre comité vous propose; mais notre devoir et la prévoyance de la politique nous obligent de vous les soumettre; d'ailleurs, c'est déjà avoir commencé l'ouvrage que d'en avoir jeté les plans et les idées.

Les mêmes causes qui ont opéré la décadence de l'agriculture ont amené insensiblement les landes, les friches, et la stérilité apparente qui a régné depuis tant de siècles sur le sol d'une partie de la République.

La féodalité, en faisant des terres et des hommes la propriété de quelques tyrans; le célibat ecclésiastique, en détruisant la population par la superstition; les guerres civiles par le fer; le fanatisme des croisades, en précipitant dans l'Asie une partie de la population; l'affreuse multitude des droits féodaux et des impôts, en épuisant l'agriculture et les hommes; le mépris politique pour cet art qui nourrit les peuples; le séjour des grandes villes, qui appellent et dévorent la population des campagnes; l'indigence, qui est venue à la suite de tant de fléaux destructeurs, ont couvert le sol de la République de cette immense quantité de terres vagues et incultes qui font, aux yeux de l'étranger, la honte de notre agriculture, la cause de nos besoins et la déperdition graduelle de la population, en la comparant avec elle-même dans des siècles plus reculés.

La révolution a détruit le germe de tant de maux, a fait tomber les chaînes de l'agriculture; c'est aux lois, à l'industrie active d'un peuple libre, à changer, par une patiente culture, une partie de ces terres incultes en terres fécondes, et à vivifier ces lieux sauvages où la nature n'offre que des déserts.

Vingt millions d'arpents de landes s'étendent encore sur le sol de la République. Quelles richesses nouvelles ne peut-on pas tirer de ces domaines inutiles, en ne mettant seulement que les meilleurs en valeur!

L'exemption d'imposition a été le seul moyen employé jusqu'ici par le gouvernement pour encourager les particuliers au défrichement; ce moyen a rendu beaucoup de terres à la culture, mais il nous a paru insuffisant pour produire le bien que votre comité se propose en faveur de l'agriculture.

Il faut que l'intérêt soutienne l'industrie lorsqu'elle a des grandes difficultés à vaincre; le défrichement est un travail opiniâtre, qui exige des bras et du temps. En parcourant les divers genres d'encouragements que l'on pourrait adopter et les principes qui doivent diriger un peuple libre, le comité a cru devoir vous proposer plutôt des récompenses que des lois pour exciter les citoyens et les communes qui défricheront ces landes dont ils sont pour la plupart entourés. Cette récompense sera une prime proportionnée à l'étendue du défrichement.

Pour l'obtenir il ne suffira pas d'avoir défriché le terrain; la prime imposera au cultivateur de l'avoir fertilisé pendant plusieurs années. La reproduction sera le but de la loi, comme elle est celui de la nature.

À côté de cet encouragement offert au cultivateur laborieux votre comité a cru un moment devoir placer une peine pour le citoyen chez qui la prime ne réveillerait pas l'industrie, pour le citoyen qui laisserait incultes des terres susceptibles d'être cultivées avec succès. Nous avons agité si, dans un bon système d'agriculture, ces terres ne devaient pas être imposées comme les autres; mais nous avons vu que cette manière de punir l'insouciance et ranimer l'industrie pourrait entraîner des inconvénients graves et même des injustices, blesser la liberté,

et forcer le cultivateur à un travail au-dessus de ses moyens. Il faut laisser agir l'intérêt. D'ailleurs, parmi cette immense quantité de landes il en est que le travail voudrait en vain dompter; rebelles jusqu'ici à toute espèce de culture, il semble qu'elles n'aient produit que ce qu'elles ont voulu produire. Ce serait en vain que le laboureur fatiguerait cette terre sauvage; il ne ferait que consumer inutilement des travaux qu'il pourrait employer avec succès aux terres déjà fécondes.

Ce n'est point de ces champs incultes, hérissés de rochers et de landes, que l'on doit tenter d'abord le défrichement; c'est sur l'espérance du succès que le cultivateur doit fonder ses entreprises; il faut encore que la nation proportionne à ses moyens les travaux qu'elle doit entreprendre.

Lorsque le temps, consolidant la liberté et déployant toute l'énergie du peuple, aura amené les jours de la prospérité, c'est alors qu'avec une population plus nombreuse et des ressources nouvelles la nation pourra étendre plus loin sur son territoire des améliorations d'agriculture et dompter entièrement la nature.

Notre but à nous est de jeter les plans et de commencer l'ouvrage. Réveiller par des récompenses l'intérêt et l'industrie qui féconde, fertiliser la nature agreste, donner par la culture un aspect riant aux lieux sauvages, fixer de nouvelles habitations, de nouvelles familles, des troupeaux nombreux dans des contrées jadis désertes, voilà le but des encouragements que nous vous proposons pour le défrichement.

Le gouvernement doit donc le favoriser de toutes ses ressources; il ne doit pas craindre la dépense pour rendre l'agriculture florissante et la République plus riche.

Il ne faut pas qu'il se dissimule qu'il est des défrichements qui offrent de graves difficultés à surmonter; il est de certaines landes que l'on ne peut espérer de fertiliser que par des ouvrages d'art considérables: ici ce sont des canaux à construire pour la dérivation des eaux; là ce sont des sables brûlants qu'il faut couvrir d'arrosements, d'arbres et d'arbustes, pour vivifier et animer la végétation. Nous croyons, citoyens, que l'encouragement des primes seul ne serait pas suffisant pour changer en terres fécondes des pays à qui la nature semble, pour ainsi dire, avoir refusé les éléments de la reproduction. Le gouvernement doit alors, comme dans le système des dessèchements, aider de ses ressources l'industrie des communes. Nous pensons qu'il doit avoir des fonds toujours prêts pour des travaux trop au-dessus des moyens des particuliers, et que la nation seule peut opérer avec succès.

A l'égard des terrains neutres qui appartiennent à la nation, le parti le plus avantageux que l'amélioration de l'agriculture et de la population ait indiqué à votre comité, c'est de les concéder aux citoyens indigents et sans propriété, à la charge de les cultiver et d'y fixer des établissements. Les vues qui sont développées dans ce rapport vous feront sentir davantage l'utilité d'adopter ce système.

Nous porterions votre attention sur un défrichement d'un autre genre si un décret de la Convention nationale ne nous avait fait un devoir de vous le proposer. Vous avez chargé votre comité d'agriculture de vous présenter les

moyens d'utiliser les parcs et les avenues consacrés jusqu'ici aux agréments; nous avons devancé vos intentions en nous occupant déjà de ces moyens.

Nous sommes environnés de toutes parts des ruines de la féodalité, que la révolution a abattue; mais au milieu de ces ruines subsistent de vaines décorations qu'il faut détruire. Partout le luxe étale encore des parcs et des avenues qui dérobent une immense étendue de terrain à l'agriculture et insultent à la chaumière de l'indigent.

L'agriculture périt dans l'ancienne Italie lorsque des hommes gorgés de l'or du peuple couvrirent les campagnes de Rome de châteaux, de maisons de plaisance et de parcs; elle fut dégradée parmi nous lorsque la terre commença à porter des châteaux de petits tyrans et d'esclaves.

L'humble héritage du laboureur fut acheté, ou plutôt usurpé, pour être converti en avenues, et la terre fut pour longtemps deshéritée de ses moissons.

L'art chassa bientôt la nature de ces lieux qui n'offraient plus à la vue que des arbres dont l'ombrage fut consacré à protéger le front de l'oppressé du pauvre ou à reculer ses plaisirs.

La loi qui a déjà frappé les châteaux doit enfin forcer le luxe de rendre les avenues à la culture; ce sera une nouvelle conquête sur la féodalité. Il faut que la charrue sillonne au plus tôt ces parcs qui ont occupé jusqu'ici un vide scandaleux dans le domaine de la nature. Leur terre neuve et fertile sera propre à toutes espèces de culture.

Votre comité croira avoir atteint le but de votre décret en adoptant le système de convertir ces terrains oisifs en terres de labour, ou en pâturages si leur nature le permet. Il croit aussi qu'il convient, si leur sol n'est propre qu'à porter des bois, de les laisser dans ce genre de culture, surtout si la qualité des arbres est précieuse.

La Convention appellera sur cet objet l'examen et la surveillance sévère des municipalités et des corps administratifs.

A l'égard des parcs et avenues appartenant aux particuliers, ce serait porter atteinte à la liberté que de faire exécuter sur leurs propriétés une loi que nous vous proposons pour les domaines nationaux; mais l'agriculture cependant et la République ne doivent pas souffrir des agréments champêtres que se permet l'homme riche, même sur ses domaines; l'impôt doit épargner le champ pauvre, mais ne doit pas craindre de s'appesantir sur le luxe.

La double imposition est le moyen que nous avons cru trouver pour engager le riche possesseur à oublier ses plaisirs et à fertiliser ses domaines; ce sera un bienfait que cette loi sévère le forcera à rendre à l'agriculture.

Après avoir appelé toutes les ressources de l'industrie, le courage et l'intérêt du cultivateur aux progrès de l'agriculture; après avoir indiqué à la nation les nouvelles richesses qui sont, pour ainsi dire, enfouies sur son territoire, les moyens par lesquels elle peut se créer de nouveaux domaines, des races de bestiaux plus fécondes, une population même plus abondante, un commerce plus étendu, l'humanité, de concert avec la politique, doit vous proposer ici de faire enfin

quelque chose pour cette foule d'individus nés sans patrimoine, qui semblent avoir été déshérités par la société et qui n'ont connu jusqu'ici que l'indigence. Les dessèchements et les défrichements vont rendre à la culture des terres immenses; la nation va recouvrer de nouveaux héritages; quelques arpents de ces terrains distribués aux familles les plus indigentes de la République seraient pour elles et pour l'agriculture une source de prospérité. Cette politique républicaine et bienfaisante donnerait à l'État de nouveaux propriétaires, à la terre des colons industriels, aux pays déserts de nouvelles habitations. Déjà vous avez consacré des terres pour les guerriers qui ont défendu la liberté et versé leur sang pour la patrie. Toute la République a applaudi à cette belle loi; à cet établissement sacré la voix de la patrie vous demande de joindre encore l'acte de générosité, ou plutôt de justice nationale que nous vous proposons; l'indigence le réclame depuis longtemps. « Le misérable est une chose sacrée », disait, il y a deux mille ans, un républicain qui aimait son pays. Il y a deux mille ans que ces paroles ont été prononcées, et on n'a vu depuis cet intervalle que la misère. Que ces paroles, qui devraient être gravées en caractères d'airain dans le cœur de tous ceux qui gouvernent, retentissent avec force et aillent porter au sentiment les cris de l'indigence. Il ne faut pas seulement respecter la misère, il faut la soulager.

L'histoire est pleine de monuments érigés par l'orgueil des despotes; ils ont tout fait pour leur gloire et rien pour le bonheur du peuple. Quel plus beau monument est digne des représentants d'un peuple républicain qu'une loi qui doterait tous les ans deux cents familles? Jadis, dans des siècles barbares, l'imbécile superstition de vos ancêtres consacra des fondations à l'oisiveté, dota et enrichit un peuple de moines qui n'ont signalé leur passage dans le monde que par les crimes du fanatisme. Effaçons, effaçons la honte de nos aïeux en donnant aux autres nations l'exemple d'être justes envers la pauvreté industrielle.

Représentants, vous avez fondé la liberté et l'égalité sur la terre; la terre porte partout encore l'empreinte des plaies du despotisme; il vous appartient de la consoler de ses malheurs. Qu'une partie des terrains que le gouvernement va faire défricher et dessécher devienne la propriété sacrée des indigents. Là, sur cette propriété qu'il fertilisera par ses travaux, l'homme pauvre, devenu cultivateur, laissera une postérité nombreuse et des troupeaux, le fruit de ses soins. « Partout où deux personnes peuvent vivre commodément, il se fait un mariage », a dit Montesquieu.

La nature n'a jamais manqué de confirmer cette vérité politique. Songez que l'établissement d'un homme est le commencement d'une famille; celui d'une famille, l'origine d'un hameau; que c'est le peuple des hameaux qui forme et soutient la population et l'agriculture, et que les travaux et l'amour de l'agriculture font disparaître la vicieuse, l'oiseuse mendicité, et appellent les vertus.

Citoyens représentants, entourez, vous le pouvez, le berceau de la liberté de vos bienfaits. L'aristocratie a accusé la révolution d'avoir tari les sources de prospérité parce qu'elle a frappé l'agiotage, le luxe orgueilleux, les voluptés, les

contre-révolutionnaires; ouvrez, ouvrez au peuple les vrais sources de la prospérité nationale, celles de l'agriculture et des arts, de l'industrie qui féconde, du commerce qui répand les dons de la nature, non pas de ce commerce égoïste et sans entrailles qui ne voit et n'aime la liberté qu'assise sur des monceaux d'or, mais de ce commerce ami des hommes, qui va porter les premiers besoins dans la demeure du pauvre, qui unit par des affections et des besoins mutuels les villes aux campagnes, et qui, lorsque les orages salutaires de la révolution seront calmés, ira porter à l'étranger, avec l'amour de nos lois, les richesses tributaires de l'industrie d'un peuple libre.

Pour vous, citoyens, lorsqu'après avoir foudroyé les tyrans et sauvé la République que vous avez fondée, la loi qui terminera votre carrière politique vous rappellera dans vos foyers, il vous sera doux, en parcourant les campagnes, de jouir de votre ouvrage, d'entendre autour de vous les chants et les vœux d'un peuple heureux; et lorsque le temps, qui amène lentement avec lui la vieillesse, aura sonné votre dernière heure, vous emporterez, en descendant dans la tombe, le sentiment du bonheur de vos concitoyens et de vos bienfaits.

Citoyens, nous vous avons présenté successivement les principes et les divers moyens de régénération que sollicite depuis longtemps l'agriculture. Ce n'était pas assez de féconder la terre; votre comité vous a offert aussi les moyens naturels et politiques d'accroître la population; mais il pensait n'avoir pas rempli sa tâche s'il ne demandait à la Convention nationale de rendre enfin à l'art le plus utile aux hommes les honneurs que les arts frivoles lui ont longtemps usurpés, de le venger à la fois et des préjugés de l'ignorance et des mépris du despotisme.

Il faut que les mêmes hommes qui abattent les autels de la superstition et élèvent les premiers dans l'Europe la statue sacrée de la Liberté laissent à la postérité un exemple solennel de leur amour et de leur vénération pour l'agriculture.

Sous les rois le temple de la Faveur n'était ouvert qu'à la richesse ou à la puissance; parmi quelques courtisans heureux le reste des hommes n'était compté pour rien. Le citoyen utile des campagnes languissait oublié et sans gloire dans une chaumière ignorée; les registres seuls de l'avidé exacteur faisaient mention de son existence; son nom se trouvait là toujours sous la main de l'oppression. Ces temps affreux sont passés! Il faut que l'agriculture enfin honorée rentre et vienne se placer dans le temple des lois, à côté de la Liberté et de la sainte Égalité; il faut que le cultivateur et les travaux champêtres reprennent leur rang; il faut qu'à cette tribune les représentants d'un peuple libre proclament l'agriculture l'art précieux sur lequel reposent le bonheur et la puissance d'une nation, l'habitant des campagnes le vrai soutien de la société. Citoyens, il vous appartient de réparer l'injure de vingt siècles et de fonder l'opinion de la postérité.

Ce n'est point assez, de la part de la Convention, d'une déclaration solennelle en faveur de l'agriculture; elle lui doit encore des récompenses, elle en doit au citoyen laborieux dont les travaux ont enrichi la patrie. Je ne rappellerai point, citoyens, à votre mémoire les ré-

compenses que l'antiquité décerna à l'agriculture, celles que quelques peuples reconnaissants lui donnent encore de nos jours : vous n'avez pas besoin de ces exemples pour être justes. En vous proposant de créer des récompenses pour cet art dont la gloire a toujours marché avec la liberté et la vertu, votre comité vous demande une fête nationale pour l'agriculture, une de ces dignes institutions qui honorent un peuple et la liberté.

Songez, citoyens, que c'est au moment qu'il est devenu libre qu'indépendamment de la puissance des lois il a besoin de ces institutions touchantes qui l'attachent à la patrie. Voyez quel charme répandaient dans l'antiquité, parmi les peuples libres, ces fêtes où accouraient tous les citoyens, et où ils célébraient ensemble, sous les regards de la loi, la valeur et la vertu.

En donnant solennellement une récompense à l'agriculture nous instituerons une fête de plus pour ces bons cultivateurs qui, jusqu'à la révolution, n'avaient eu que des fers et connu que l'infortune. Ils sont libres ! que tout les porte à présent à chérir la patrie ; qu'en pensant à elle ils puissent sentir au fond de leur âme cet amour pour les lois, ce généreux dévouement qui brûle au cœur du vrai citoyen. C'est par des prix donnés à l'agriculture que vous ferez germer dans les campagnes l'amour du travail et de la vertu. Il faut que nos descendants, en contemplant les récompenses que nous aurons créées pour le premier des arts, puissent dire : « C'est dans les champs que nos ancêtres, en traçant ces sillons de leurs mains guerrières, ont su conserver le dépôt précieux de la liberté et le défendre contre les tyrans ».

Votre comité vous propose donc d'instituer pour chaque année une fête agricole et nationale, appelée *la Fête des Laboureurs*. L'appareil de cette fête sera solennel, mais simple et champêtre comme le travail et la vertu. C'est là que le cultivateur homme de bien, réputé le plus intelligent et le plus laborieux, recevra une récompense.

Si la reconnaissance nationale doit des prix aux citoyens dont les travaux ont fécondé la terre, elle doit honorer aussi les hommes dont les pensées ont accéléré les progrès de l'agriculture. Vous avez célébré la mémoire des écrivains qui avaient préparé les jours de la liberté ; vos décrets leur ont donné une nouvelle immortalité ; leurs bustes ont partout été placés dans le lieu des séances des assemblées populaires : pourquoi ne devriez-vous pas la même reconnaissance aux hommes qui ont consacré leur génie aux méditations profondes sur l'agriculture, en ont révélé les secrets et ouvert les premiers la carrière ? Parmi les hommes qui ont écrit depuis deux siècles sur l'agriculture, la justice, qui apprécie et récompense, en distingue deux. L'un est ce Bernard de Palissy dont le génie pénétrait les secrets de la nature à l'époque où celui de Montaigne portait la lumière dans le cœur humain ; il fut profond naturaliste, physicien, chimiste, dans un temps où personne encore parmi nous n'avait osé interroger la nature. Simple potier de terre, il ouvrit la carrière à Buffon, il enseigna l'agriculture alors que des malheureuses disputes théologiques absorbaient partout encore l'esprit humain. Son génie observateur se porta sur toutes les provinces de la France ; il combattit l'imposture

des faux savants dont la race commençait à paraître ; comme philosophe il fut persécuté ; comme calviniste il fut condamné à la mort, et il n'échappa à l'affreuse journée de la Saint-Barthélemy que pour être plongé dans les cachots de la Bastille, dont il ne devait sortir que pour être livré aux flammes, comme le furent deux jeunes filles compagnes de son infortune. Sa vieillesse extrême, succombant sous les chagrins et les persécutions l'enleva à l'horrible destinée qui l'attendait. Sa vertu, la fermeté de son caractère honorent son siècle, il fut grand avant qu'aucun homme parmi nous eût commencé à l'être. On a célébré la mémoire de ceux qui sont venus après lui, qui ont hérité de son génie, et la cendre oubliée du premier agriculteur, du premier naturaliste français, du philosophe vertueux persécuté, attend encore l'hommage tardif et la récompense de la nation.

Après Bernard de Palissy vient Olivier de Serres, moins intéressant parce qu'il ne fut point persécuté, et dont le génie n'embrassa point autant de connaissances à la fois ; mais la nation lui doit une égale justice. Philosophe retiré au fond d'une campagne, quoique né dans une classe d'hommes où l'ambition de monter aux premiers rangs était alors héréditaire, il passa sa vie à cultiver la terre et à réfléchir sur les moyens de fertiliser ; il fut inépuisable en connaissances sur l'agriculture comme la nature l'est en productions diverses ; il fut le précepteur et le modèle de ceux qui ont écrit après lui ; sa gloire est obscure, mais elle ne mérite pas moins d'être récompensée.

Votre Comité a pensé aussi que la Convention devait les mêmes honneurs à la charrue et aux instruments du labourage ; c'est l'instrument qui trace les sillons où germe le blé qui nourrit les hommes. L'imposture pour enchaîner à l'obéissance un peuple crédule suspendit jadis aux voûtes d'un temple de l'Asie le tombeau d'un prétendu prophète ; la reconnaissance pour honorer l'agriculture, doit faire dans des temps éclairés ce qui fit autrefois le fanatisme dans des siècles d'erreurs pour cimenter le despotisme religieux. La charrue suspendue aux voûtes du temple des lois, offerte aux yeux du peuple, rappellera sans cesse à son souvenir la vénération et l'amour qu'il doit avoir pour l'agriculture ; c'est la plus belle décoration que nous puissions assortir aux emblèmes de la liberté et le plus bel exemple à donner aux nations qui deviendront libres.

Pour achever de rendre à l'agriculture tous les encouragements et les honneurs qui lui sont dus, nous avons pensé que les lois et le sentiment de l'opinion devaient faire de la terre même une récompense pour le service le plus important qu'un citoyen puisse rendre à sa patrie ; nous la trouvons, cette institution, chez un peuple qui dans Rome au temps où la valeur romaine faisait tomber les murs de Carthage ; nous la trouvons dans Rome au temps où Fabricius mangeait dans des vases d'argile, où le Sénat envoyait chercher Cincinnatus labourant sa terre pour commander l'armée. Il faut enfin ramener les jours des mœurs simples ; faire revenir à la charrue le général couvert des lauriers de la victoire et décoré des honneurs du triomphe. Votre comité vous propose donc de donner pour récompense au général qui aura gagné une bataille d'où dépendait le salut

de la patrie six arpents de terre; cette récompense républicaine honorera tout à la fois l'agriculture et la victoire (1).

(Applaudissements.)

**La Convention en décrète l'impression et l'ajournement (2).**

### 32

**Un membre [BARERE] du comité de salut public annonce sept nouvelles prises faites sur nos ennemis, et amenées dans les différents ports de la République: il rend compte de la position et des succès des différentes armées.**

**La convention décrète l'insertion du tout au bulletin (3).**

*Courrier du 4 floréal. — Prises entrées au port de Brest.*

Un navire anglais de quatre à cinq cents tonneaux, nommé *le Therby*, allant en Italie, chargé de draps et autres marchandises; sa cargaison est estimée plusieurs millions.

Une goëlette, appelée *le Bon Jésus*, allant en Irlande, chargée de sel, oranges et citrons.

Un sloop anglais, nommé *le Rively*, chargé de salaisons, venant de Guernesey et allant à Gibraltar.

Un navire de six cents tonneaux, chargé en plein de fers et bois de construction, allant en Espagne et partant d'Angleterre.

#### *Navires neutres entrés à Marseille*

Deux bâtiments génois chargés de blé (4).

La prise signalée hier au goulet est entrée. C'est l'*Elisabeth* galiote de Brème, chargée pour compte espagnol, de toile, cire, huile et suif: une cinquième charge de morues pour les Italiens est aussi arrivée: cette dernière a été faite par la corvette l'*Epervier*, on en signale une autre (5).

### 33

**[BARERE] rend compte d'un trait de bravoure d'un sergent de l'armée de Luçon, qui a tué un chef des brigands après un combat opiniâtre. Il annonce que les représentans du**

(1) *Mon.*, XX, 322; 337-339; 345-349; 354-357; *Débats*, n° 584, p. 87 et n° 601, p. 330-40; *J. Sablier*, n° 1282; *J. Mont.*, n° 165; *Audit. nat.*, n° 581.

(2) P.V., XXXVI, 155. Voir la séance du 24 floréal an II, à paraître.

(3) P.V., XXXVI, 155. *Débats*, n° 584 et 586, p. 114; *C. Eg.*, n° 617, p. 211; *J. Paris*, n° 482; *Mess. soir.*, n° 617; *J. Mont.*, n° 165; *Ann. patr.*, n° 481; *Feuille Rép.*, n° 298; *J. Sablier*, n° 1282; *Sans-Culotte*, n° 436; *Ann. Rép.*, n° 148; *J. Perlet*, n° 582; *M.U.*, XXXIX, 124; *Audit. nat.*, n° 581.

(4) *Mont.*, XX, n° 316.

(5) B<sup>in</sup>, 8 flor.

**peuple lui ont conféré le grade d'officier, et propose d'approuver cette promotion.**

**La Convention décrète cette approbation (1).**

### 34

BARERE: Citoyens, le Comité de salut public a aperçu un délit dont il doit vous rendre compte. C'est un scandale que le législateur jouisse d'un traitement plus fort que celui du député. Il y a des députés qui reçoivent le traitement attaché au grade de général, tandis qu'ils ne devraient jouir que de celui de représentans du peuple, qui est assez honorable (On applaudit). L'assemblée législative a légitimé cet abus en décrétant que celui qui avait deux traitements pourrait, quoique député, choisir le plus fort. Le Comité vous propose de rapporter ce décret (2).

[Il propose un projet de décret, comme suit]:

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du Comité de salut public, rapporte le décret de l'Assemblée législative qui permettoit à ceux qui réunissoient sur leur tête deux fonctions, d'opter entre les deux traitemens qui y étoient affectés; et décrète que nul citoyen ne pourra désormais percevoir d'autre traitement que celui attaché à la fonction qu'il exercera » (3).

L'assemblée se lève toute entière et adopte le décret. On applaudit.

### 35

BARERE: Il est une classe d'hommes très-intéressante; ce sont ceux qui se dévouent dans les hôpitaux à soigner les malades. Il en meurt beaucoup. On nous mande qu'il en est mort seize à Douai en exerçant leurs pénibles, mais glorieuses fonctions; car il y a aussi de la gloire à se dévouer à soigner ses semblables. Ces seize infirmiers laissent trente-huit enfants que le Comité croit devoir recommander à la sollicitude nationale.

Voici le projet de décret qu'il vous propose à cet égard. [Adopté comme suit] (4):

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité de salut public, décrète que les familles des infirmiers morts pendant l'exercice de leurs fonctions, sont assi-

(1) P.V., XXXVI, 156. Pas de minute dans C 301, pl. 1067, Décret n° 8944. Mention dans *J. Sablier*, n° 1283; *Audit. nat.*, n° 581; *J. Mont.*, n° 168; *M.U.*, XXXIX, 125.

(2) *Mon.*, XX, 315. *Débats*, n° 584; *J. Mont.*, n° 165; *Audit. nat.*, n° 581; *J. Sablier*, n° 1283; *Feuille Rép.*, n° 298; *C. Univ.*, 9 flor.; *J. Paris*, n° 482; *Rép.*, n° 128; *M.U.*, XXXIX, 126; *Mess. soir.*, n° 617; *Sans-Culotte*, n° 436; *Ann. Rép.*, n° 149; *J. Perlet*, n° 582.

(3) P.V., XXXVI, 156. Minute de la main de Barère (C 301, pl. 1067, p. 41). Décret n° 8939. Reproduit dans B<sup>in</sup>, 7 flor.

(4) *Mon.*, XX, 316. *J. Mont.*, n° 165; *Audit. nat.*, n° 581.